



LOI TRAVAIL, C'EST TOUJOURS NON !

Sommaire

- 1- Loi Travail
- 2- Mouvement 2016
- 3- Mouvement intra-académique
- 4- Réchauffement climatique
- 5- Attestation fiscale

Pièces jointes

Syndicalisation
Tract manifestation

Après les manifestations et les grèves du 9, du 17 et du 24 mars 2016 initiées par les organisations de salariés et de jeunesse, la mobilisation continue plus que jamais.

Le 24 mars a été une nouvelle journée de rassemblements pour exiger le retrait de cette loi « travail » qui est une régression majeure du droit du travail en France.

Ce n'est pas les quelques modifications à la marge qui nous feront reculer ou accepter ce texte. Celui-ci ne répond ni aux aspirations des jeunes, ni à celles des salariés ou des demandeurs d'emplois.

Malgré plus de 1,25 million de signataires de la pétition **#LoiTravailNonMerci** et les centaines de milliers de français dans la rue, le gouvernement maintient sa volonté de passer en force.

Le bras de fer est engagé et nous ne céderons pas !

La gronde monte, l'exaspération est à son comble !

Le **SNETAA-FO**, avec sa Fédération et sa Confédération, a appelé à soutenir et à rejoindre toutes les manifestations du mois de mars.

La grève massive, interprofessionnelle, ne se décrète pas. Elle se prépare et passe par l'action. Tous ces rassemblements sont des étapes dans la préparation de la grève interprofessionnelle du 31 mars 2016.

Pour que le gouvernement cesse ce projet qui veut accentuer l'austérité et la précarité.
Pour que nos revendications soient satisfaites :

- retrait du projet de loi El Khomri ;
- rattrapage et augmentation immédiate de 8 % du point d'indice ;
- défense du statut de la Fonction publique.

Poursuivons la mobilisation !

**NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-ES !
Alors le 31 mars, TOUS EN GRÈVE !**

**MOUVEMENT 2016...
BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE !**

Une nouvelle fois, certains corps d'enseignants, toujours les mêmes, sont les laissés-pour-compte du mouvement interacadémique.

Alors que les taux de mutation dans les autres corps sont « relativement » satisfaisants d'après la DGRH, bien que plus faibles que l'an dernier, le corps des PLP et celui des CPE voient un taux de satisfaction des titulaires sur le vœu 1 baisser encore plus cette année pour se situer aux alentours de **35 %** dans le projet initial du mouvement (**rappel 40 % l'an dernier**) **pour les PLP et 33 % pour les CPE.**

C'est-à-dire : 65 % des PLP et 67 % des CPE n'ont pas obtenu satisfaction !

Avec la bonification « **rapprochement de conjoint** » sur le vœu 1, le **taux de mutation global concernant les PLP est de 61,5 % contre 70 % l'an dernier !** Cela signifie que les choses s'aggravent également pour les néo-titulaires.

C'est ainsi que cette année, **20 % des ex-CDI reçus aux concours réservés ne rentrent pas dans leur académie d'origine.**

C'est un constat accablant ! une catastrophe !

Et l'administration se permet de se féliciter de ce taux !

Ne voit-elle pas que derrière ces chiffres se trouvent des personnels dans des situations de vie épouvantables ? Plus de 2100 PLP titulaires n'ont pas eu de mutation et sont en souffrance.

Ne se rend-elle pas compte que derrière ces chiffres ce sont des familles, des couples, des êtres humains qui souffrent, qui se désespèrent ?

Comment peut-on se féliciter de cela ? Quel manque d'humanité, de compassion !

Les taux des PLP et CPE sont les plus faibles du corps enseignant, c'est inadmissible !

Marre d'être encore et toujours la variable d'ajustement du système éducatif ! de passer après les autres corps.

Ce mouvement a encore une fois été exécrable et a nié l'aspect humain !

Nous ne sommes pas des pions, des numéros, des statistiques ou des pourcentages !

Nous sommes des PLP et des CPE ! des professeurs et des personnels de l'Éducation nationale !

On nous parle de gestion de ressources humaines mais NON ! il s'agit de gestion de ressources barbares ! tout le contraire d'« humaines ».

Alors que le mouvement devrait apporter l'espoir, il est tout autre : il n'apporte que déception. La mutation est un droit pour les fonctionnaires d'État que nous sommes !

Quelle est la raison majeure de ces tristes taux ? L'absence ou la baisse de capacités d'accueil en académies dans la plupart des disciplines et particulièrement en enseignement général cette année.

Or le seul vrai curseur à côté d'un barème équitable, ce sont les capacités d'accueil : c'est un choix politique !

Nous exigeons l'augmentation significative des capacités d'accueil et que tous les postes vacants soient mis au mouvement dans toute la France !

Dans sa logique d'action sur le mouvement et son refus de laisser-faire, le **SNETAA-FO** a pris l'initiative de réunir une intersyndicale PLP à laquelle ont répondu favorablement la Cgt-Éduc'action et le Snuep-Fsu, ce qui représente 80 % des élus à la CAPN PLP.

Une lettre à la ministre a été envoyée et une déclaration commune a été lue en début de CAPN PLP par le **SNETAA-FO**, chaque organisation syndicale faisant par la suite sa propre déclaration.

Le Se-Unsa, lui, a fait une courte déclaration assez technique sur le mouvement, quant au Sgen-Cfdt, il n'a comme à son habitude pas fait de déclaration.

Malgré tout, le mouvement a été très difficile et la Directrice générale des ressources humaines, Madame Gaudy, ne s'est engagée en rien sur les capacités d'accueil. Elle a simplement acté le fait que toutes les améliorations possibles seraient étudiées en séance. Pas moins de 136 modifications ont été apportées lors de la CAPN, après menace de suspension de séance d'allongement du temps de travail en CAPN.

Parmi ces modifications :

- 20 ont été faites à l'initiative de l'administration suite à des remontées de modifications de barèmes, ou des défauts de saisie par les services rectoraux (pas toujours favorables aux collègues, puisque certains se voient démutés) ;
- **pour le seul SNETAA-FO, 62 améliorations au moins, soit plus de 53% des modifications.**

Une quinzaine de situations sont encore en attente de réponses favorables, et nous avons bon espoir. Nos arguments ont souvent été entendus, mais la situation de blocage de certaines académies a très vite rendu l'exercice difficile. En effet, cette année, il n'était pas possible d'agir si cela avait pour effet de baisser les capacités à Créteil, Versailles, Amiens et Orléans-Tours... Nos propositions en étaient d'autant plus réduites. Il a fallu batailler dur pour obtenir parfois quelques satisfactions mais, malgré tout, trop peu à cause de cette marge de manœuvre limitée.

Globalement, l'amélioration de l'affectation de certains collègues n'a pu être possible que dans le cadre contraint des capacités offertes au mouvement PLP. Il n'y a eu, malgré les efforts du **SNETAA-FO**, aucune création de capacités supplémentaires !

Ainsi, pour le SNETAA-FO, la situation est très loin d'être satisfaisante !

Tant que tous les postes vacants ne seront pas déclarés au mouvement et que les capacités d'accueil ne seront pas augmentées significativement, nous ne serons pas satisfaits.

C'est pourquoi nous ne lâcherons rien !

Le SNETAA-FO prolonge son action comme l'an dernier en incitant nombre de collègues non satisfaits à faire une demande de révision (à consulter sur notre site), les accompagnant et suivant leur demande tant au niveau national qu'académique. Le SNETAA-FO est le seul syndicat à proposer une action suivie et tenace ! Les collègues comptent sur nous et nous devons tenir nos engagements.

Pour le mouvement spécifique, celui des DDFPT (ex-chefs de travaux) a été une vraie cacophonie !

Les points positifs : beaucoup de postes au mouvement et plus de PLP nommés que de certifiés. Mais nous déplorons un projet loin d'être stabilisé : trop de modifications apportées entre le groupe de travail du 3 février et la CAPN, et des titulaires DDFPT non mutés au profit de néo-titulaires.

Une fois de plus, cette situation ne nous satisfait pas !

Enfin, fait surprenant, la Directrice générale des ressources humaines a brillé par son « ignorance », volontaire ou pas, de la représentativité syndicale. Elle s'est permis un impair, lors de la parole donnée à l'ouverture des CAPN pour les déclarations liminaires en reléguant la FNEC FP-FO, fédération du **SNETAA-FO**, après le Snalc et le Sgen-Cfdt !

Le **SNETAA-FO** a vivement protesté mettant Mme Gaudy quelque peu mal à l'aise et l'obligeant à modifier l'ordre de parole donné... Elle a, par ailleurs, tenu des propos désobligeants concernant nombre de collègues qui ont à leur charge des parents dépendants. Cette situation n'est certes pas prise en compte dans le barème mais constitue pourtant une contrainte de plus en plus fréquente. Ainsi a-t-elle affirmé que ces parents âgés et dépendants n'avaient pas d'obligation de résidence dans l'académie revendiquée par les candidats... Chacun appréciera !

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2016 : NE NÉGLIGEZ RIEN !

Les serveurs académiques, ouverts depuis la fin du mouvement intercadémique, vous permettent maintenant de participer à la seconde phase du mouvement. Cette dernière étape se déroule à l'intérieur même de l'académie où vous occupez déjà un poste ou celle dans laquelle vous venez d'être affecté-e.

Le **SNETAA-FO** vous rappelle un certain nombre de principes pour que vous soyez sûr-e de participer dans les meilleures conditions à ce mouvement intra-académique 2016.

Tout d'abord, vérifiez, si vous venez d'obtenir une mutation dans une nouvelle académie, que la connexion au serveur s'effectue bien dans l'académie en question. Ensuite, veillez à ne pas vous retrouver forclos-e : en effet, chaque rectorat fixe lui-même les dates de fermeture de son serveur. Vous formulerez vos préférences selon les postes vacants dans votre discipline. Cependant, le **SNETAA-FO** vous recommande de demander des postes qui n'apparaissent pas sur le serveur car ils peuvent toujours se libérer en cours de mouvement. N'oubliez pas qu'il y a des règles élémentaires à suivre pour ordonner ses vœux (vœu précis ou vœu large) ou pour se prévaloir de ses droits (priorités légales, mesure de carte scolaire...). Enfin, même si vous avez lancé une procédure de révision d'affectation à la suite du mouvement interacadémique, il faut tout de même participer, avec la meilleure volonté possible, à ce mouvement intra-académique. Cela aura pour effet, si votre demande de révision n'aboutit pas, d'améliorer votre sort dans votre nouvelle académie !

Le **SNETAA-FO** organise des réunions portant spécifiquement sur le mouvement intra-académique : participez-y ! Rien n'est plus désolant de s'apercevoir, quand il est trop tard, que l'on a commis une erreur de stratégie qui aura coûté le poste convoité ou qui aurait pu arranger sa situation ! Les dates de ces réunions figurent sur le site internet du **SNETAA-FO** de chaque académie.

Toutes ces informations, tous ces conseils, toute cette assistance, le **SNETAA-FO** les met à votre disposition dans chaque académie grâce à ses représentants locaux. Non seulement le **SNETAA-FO** est présent partout en France métropolitaine et en outre-mer, mais il est aussi le seul syndicat des PLP à compter des élus dans chaque académie !

Avec le **SNETAA-FO**, partez gagnant-e pour le mouvement intra-académique 2016 !

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE AFFECTE PEU LE POINT D'INDICE DES FONCTIONNAIRES !

Nous avons tous suivi la COP 21 qui s'est déroulée en décembre 2015 à Paris et sa mesure phare de « limiter » le réchauffement climatique mondial au-dessous de 2 degrés.

Cependant nous souhaiterions tous que le réchauffement affecte fortement le point d'indice des fonctionnaires en France, qu'une chaleur intense le frappe.

Malheureusement, il n'y a eu qu'un léger dégel.

Il faut dire que, depuis 2010, un froid glacial avait saisi le traitement des fonctionnaires.

Ce gel avait entraîné une diminution du pouvoir d'achat de l'ordre de 8 % en 6 ans par rapport à l'inflation et on ne parle même pas du recul depuis le début des années 2000.

Dans le cadre d'une réunion de négociation avec les syndicats, le gouvernement via la nouvelle Ministre de la Fonction publique, Mme Girardin, a proposé dans un premier temps une hausse de 1 % du point d'indice (qui sert au calcul du traitement) mais face à la bronca et à la menace d'une grève, cette revalorisation a été portée à 1,2 % en deux temps : 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 puis 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Malgré ce qu'en dit le Premier Ministre, un « geste significatif », et les mots de la Ministre, « une réelle prise en considération des efforts des fonctionnaires pour contribuer au redressement des comptes publics, économie ou non-dépense de l'ordre de 7 milliards depuis 2010... reconnaître l'engagement des fonctionnaires... une mesure de justice », cela reste objectivement un petit geste, une aumône, qui est très loin de compenser et de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 15 ans. C'est insuffisant et cette mesurette est très en deçà des attentes des personnels. Elle ne répond certainement pas à la réalité des longues années de dégradation des salaires.

Alors, certes, c'est enfin un dégel. Pour autant, doit-on prendre cette revalorisation comme solde de tout compte ? Doit-on tirer purement et simplement un trait et on oublie la glaciation endurée depuis 2010 ?

Certaines organisations syndicales saluent cette revalorisation et se félicitent de ce geste.

Ce n'est pas le cas du **SNETAA-FO** !

Le **SNETAA-FO**, sa Fédération et sa Confédération, exigent **le rattrapage intégral du pouvoir d'achat : 8 % d'augmentation du point d'indice, 50 points supplémentaires et une véritable amélioration des grilles indiciaires (certainement pas celle proposée par le PPCR) !**

ATTESTATION FISCALE

Pour rappel aux adhérents, votre attestation fiscale concernant la cotisation syndicale 2015 (déduction ou remboursement par les impôts à hauteur de 66 %) vous sera envoyée par courriel entre la deuxième et troisième semaine d'avril, les déclarations de revenus n'intervenant qu'en mai.